Image not found or type unknown

argent venant d'une succession

Par **christiane**, le **10/06/2009** à **17:00**

Suite au décés de ma mère, le notaire a liquidé la succession et il a envoyé un chèque à chacun des enfants
Je suis marié sous le régime de la communauté, sans contrat de mariage. Est-ce que l'argent venant de la succession de ma mère entre dans la communauté: dois-je le partager avec mon mari?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés